

Séance du conseil du 17 novembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 17 novembre 2021, convoquée à 19 h et débutée à 19 h 12 à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 646	2	Jean-François Labbé
Plessisville	6 642	5	Pierre Fortier
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Fortin, préfet.

Les nouveaux maires élus lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021 sont assermentés et signent leur serment d'office.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**La MRC de L'Érable n'étant pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 adopté le 23 juin 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes, ces dernières sont invitées à assister à la séance par le biais d'une diffusion simultanée sur Zoom. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et la séance de ce jour est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Administration
 - 3.1 Règlement d'emprunt numéro 365 – Concordance, courte échéance et prolongation – Approbation
 - 3.2 Règlement d'emprunt numéro 365 – Financement – Adjudication des billets
 - 3.3 Couvertures d'assurance de la MRC – Renouvellement de contrat – Approbation
 - 3.4 Couvertures d'assurance du SSIRÉ – Renouvellement de contrat – Approbation
 - 3.5 Fonds régions et ruralité -volet 3 / Projets « Signature et innovation » des MRC – Offre de service – Approbation
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Mario Fortin, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Ordre du jour – Adoption

2021-11-314

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Administration

3.1 Règlement d'emprunt numéro 365 – Concordance, courte échéance et prolongation – Approbation

2021-11-315

ATTENDU QUE, conformément au Règlement d'emprunt numéro 365 décrétant un emprunt de 125 000 \$ et une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition de deux véhicules légers pour le SSIRÉ, la MRC de L'Érable souhaite emprunter par billets le montant de 125 000 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le Règlement d'emprunt numéro 365, la MRC de L'Érable souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE FINANCER le Règlement d'emprunt numéro 365, par billets, comme suit :

1. les billets seront datés du 24 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semestriellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
 - 2022 : 11 200 \$
 - 2023 : 11 500 \$
 - 2024 : 11 800 \$
 - 2025 : 12 000 \$
 - 2026 : 12 400 \$ (à payer en 2026)
 - 2026 : 66 100 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 365 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 24 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Règlement d'emprunt numéro 365 – Financement – Adjudication des billets

2021-11-316

ATTENDU QUE, dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 365, la MRC de L'Érable a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 novembre 2021, au montant de 125 000 \$, avec échéance moyenne de quatre ans et un mois;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission de billets désignée ci-dessus, le ministère des Finances du Québec a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

ATTENDU l'ouverture, le 17 novembre 2021, à 10 heures, des deux soumissions suivantes :

1 - Caisse Desjardins de L'Érable

11 200 \$	2,53000 %	2022
11 500 \$	2,53000 %	2023
11 800 \$	2,53000 %	2024
12 000 \$	2,53000 %	2025
78 500 \$	2,53000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,53000 %

2 - Financière Banque Nationale inc.

11 200 \$	1,10000 %	2022
11 500 \$	1,50000 %	2023
11 800 \$	1,80000 %	2024
12 000 \$	2,05000 %	2025
78 500 \$	2,20000 %	2026

Prix : 98,08900 Coût réel : 2,59909 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de L'Érable est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la MRC de L'Érable accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de L'Érable pour son emprunt par billets en date du 24 novembre 2021 au montant de 125 000 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 365, billets émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Couvertures d'assurance de la MRC – Renouvellement de contrat – Approbation

2021-11-317

ATTENDU QUE les couvertures d'assurance pour les biens, la responsabilité civile générale, la responsabilité des administrateurs et dirigeants, la responsabilité civile complémentaire, ainsi que les couvertures d'assurance automobile de la MRC, viennent à échéance le 15 décembre 2021;

ATTENDU le dépôt de la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance pour les biens appartenant à la MRC, la responsabilité civile des lieux et opérations générales, la responsabilité erreurs et omissions des officiers municipaux et la responsabilité civile Intégrité (Umbrella);

ATTENDU le dépôt de la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance automobile de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Éric Chartier, il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance pour les biens appartenant à la MRC, la responsabilité civile des lieux et opérations générales, la responsabilité erreurs et omissions des officiers municipaux et la responsabilité civile Intégrité (Umbrella), au montant de 30 778,33 \$, taxes incluses;

D'ACCEPTER la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance automobile de la MRC à compter du 15 décembre 2022, au montant de 438,18 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement de ces sommes à même les activités financières de l'année 2022;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de L'Érable à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Couvertures d'assurance du SSIRÉ – Renouvellement de contrat – Approbation

2021-11-318

ATTENDU QUE la couverture d'assurance pour les véhicules, les locaux et les biens utilisés par le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) ainsi que les couvertures pour la responsabilité civile générale et excédentaire, la responsabilité civile erreurs et omissions du SSIRÉ viennent à échéance le 15 décembre 2021;

ATTENDU le dépôt de la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance pour les équipements, les locaux, le zodiac, la responsabilité civile générale et excédentaire et la responsabilité civile erreurs et omissions du SSIRÉ;

ATTENDU le dépôt de la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance pour les véhicules utilisés par le SSIRÉ et appartenant à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance pour les équipements, les locaux, le zodiac, la responsabilité civile générale et excédentaire et la responsabilité civile erreurs et omissions du SSIRÉ, au montant de 20 547,59 \$, taxes incluses;

D'ACCEPTER la soumission de Promutuel Chaudière-Appalaches datée du 1^{er} novembre 2021 pour le renouvellement des couvertures d'assurance automobile pour les véhicules utilisés par le SSIRÉ et appartenant à la MRC à compter du 15 décembre 2022, au montant de 20 658,87 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement de ces sommes à même les activités financières du SSIRÉ de l'année 2022;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de L'Érable à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Fonds régions et ruralité -volet 3 / Projets « Signature et innovation » des MRC – Offre de service – Approbation

2021-11-319

ATTENDU le Fonds régions et ruralité -volet 3 / Projets « Signature et innovation » des MRC visant la réalisation d'un projet concret ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribueront à propulser la MRC dans un domaine donné ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise en se dotant d'une identité territoriale forte s'articulant autour d'une vision de développement;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-199 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 16 juin 2021 autorisant la MRC à signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) son intérêt à mettre en œuvre un projet « Signature et innovation » et à déposer un avis d'intérêt dans le cadre de ce fonds;

ATTENDU QU'une subvention a été consentie par le MAMH pour permettre à la MRC de mener une démarche afin de définir le projet « Signature innovation »;

ATTENDU QUE, afin de poursuivre cette démarche, il est nécessaire que la MRC soit accompagnée pour la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU l'offre de service soumise par Groupe Dancause et Associés inc. datée d'octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service soumise par Groupe Dancause et Associés inc. au montant de 25 440 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement, pour des services d'accompagnement pour le projet « Signature et innovation » de la MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité -volet 3;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Développement économique;

Séance du conseil du 17 novembre 2021

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucune question.

5. Levée de la séance

2021-11-320

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu que la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Fortin, préfet

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier